

## VOTRE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Des titres sécurisés, vos démarches simplifiées.

- 1 Rendez vous sur le site immatriculation.ants.gouv.fr
- 2 Choisissez le type de demande que vous souhaitez effectuer
- Connectez vous à votre espace ANTS ou via France Connect
- Cliquez sur «Mon espace véhicule»
- 5 Effectuez votre demande d'immatriculation
- (6) Suivez votre demande en ligne





BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHE ?

Appelez le 3400 (numéro non surtaxé)

ou rendez-vous sur : https://ants.gouv.fr

nttps://www.facebook.com/ANTSdirect



Vous pouvez également vous rendre dans l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures: www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques

